

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-358-1

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-358-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-358 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2020-340 AFIN DE MODIFIER LE TARIF DE DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le sous paragraphe c du paragraphe 1) Divers de l'article 9 Travaux publics du Règlement 2021-358 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville de Boucherville et remplaçant le règlement 2020-340 est remplacé par le paragraphe suivant :

c) Cueillette de branches d'arbres	80,00 \$/heure
à l'aide de la déchiqueteuse:	
Minimum facturé 15 minutes :	20,00 \$

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière